



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 18226

Texte de la question

M. Jean Urbaniak attire l'attention de M. le ministre du logement sur les conséquences d'une nouvelle réduction de la participation des employeurs à l'effort de construction. Dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de finances, il serait en effet envisagé de procéder à une nouvelle diminution du 1 p. 100 logement. L'annonce d'une telle mesure suscite une profonde inquiétude parmi les salariés qui aspirent à accéder à un logement et pourrait engendrer, si elle devenait effective, des conséquences particulièrement graves tant dans le domaine du financement du logement que pour la situation économique des entreprises du bâtiment. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin de préserver le taux de participation des employeurs à l'effort de construction.

Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accession à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Urbaniak Jean](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18226

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4639

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5188